

3. STRATEGIE

3.2 Création de postes

Annexe 3.2

RAPPORTEUR :

En lien avec la délibération 3.1 – adaptation de l'organisation interne du pôle clients au CMN – et conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Orientation et de Surveillance de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'au regard de la délibération précédente 3.1 relative à la nouvelle organisation interne des pôles supports et clients, il apparaît nécessaire de créer les postes suivants :

1 – Analyste crédits

Afin de répondre à la fois au volume actuel de demande de prêts 60 ainsi qu'à leur développement prévisible, il vous est proposé de recruter sur le grade de Rédacteur (IM 373 à 508) à temps complet un Analyste crédits. Le profil du poste est joint en annexe.

Le recrutement aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2026

Compte tenu de la nature des fonctions, il vous est proposé d'ouvrir le recrutement à la voie contractuelle.

2 – Chargé(e) d'opérations au pôle clients – Agence d'Angers/Nantes

Il vous est proposé de recruter sur le grade d'adjoint administratif territorial ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (IM 366 à 425) à temps complet un chargé(e) d'opérations au pôle clients pour l'agence d'Angers (pour 0,8 ETP) et Nantes (pour 0,2 ETP). Le profil du poste est joint en annexe.

Le recrutement aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu de la nature des fonctions, il vous est proposé d'ouvrir le recrutement à la voie contractuelle.

3 – Chargé (e) d'opérations au pôle clients – Agence de Tours

Il vous est proposé de recruter sur le grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (IM 366 à 425) à temps non complet (80%) un(e) chargé(e) d'opérations au pôle clients.

Le profil du poste est joint en annexe.

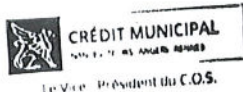
Le recrutement aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu de la nature des fonctions, il vous est proposé d'ouvrir le recrutement à la voie contractuelle.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, après délibéré :

- Approuve la création d'un poste d'Analyste crédits à temps complet. Poste de catégorie B – Rédacteur (IM 373 à 508),
- Approuve l'ouverture à la voie contractuelle pour ce poste de catégorie B étant précisé que la rémunération sera comprise entre l'IM 373 à 508,
- Approuve la création d'un poste de chargé(e) d'opérations au pôle clients Nantes (0,8 ETP) et Angers (0,2 ETP) permanent à temps complet. Poste de catégorie C –Adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (IM 366 à 425),
- Approuve l'ouverture à la voie contractuelle pour ce poste de catégorie C étant précisé que la rémunération sera comprise entre l'IM 366 à 425,
- Approuve la création d'un poste permanent de chargé(e) d'opérations au pôle clients – agence de Tours à temps non complet (80%) Poste de catégorie C –Adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (IM 366 à 425),
- Approuve l'ouverture à la voie contractuelle pour ce poste de catégorie C à temps non complet (80%) étant précisé que la rémunération sera comprise entre l'IM 366 à 425
- modifie le tableau des effectifs en conséquence,
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget du Crédit municipal
- La modifie comme suit :

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]